La Pastourelle
RANDO - TRAIL - VTT

PAYS DE SALERS

Règlement 2024

Toute inscription à l'une des épreuves de la Pastourelle implique l'acceptation et sans réserve du présent règlement. L'organisateur peut réviser et mettre à jour le règlement à tout moment.

Table des matières

Article 1 – Charte du Concurrent 2
Article 2 – Les inscriptions 2
2.1 – Certificat médical 3
2.2 – Assurance annulation et remboursement 3
2.3 – Tarifs des épreuves 4
2.4 – Echange de dossards 4
2.5 – Bourse aux dossards 5
Article 3 – Les épreuves 5
3.1 - Retrait dossards 5
3.2 - Matériel obligatoire pour les trails 6
3.3 - Balisage des parcours 6
3.4 - Barrières horaires 6
3.5 - Consignes de courses 7
3.6 – Récompenses 8
Article 4 – Annulation ou modification de l'épreuve 9
4.1 - Avant et pendant les épreuves 9
4.2 - Spécial crise sanitaire 9
Article 5 – Assurance de la manifestation 9
Article 6 – Sécurité et assistance médicale 9
Article 7 – Contrôle anti-dopage 10
Article 8 – Droit à l'image 10
Article 9 – Mesures sanitaires 10

Article 1 – Charte du Concurrent

Amis Participants :

- Prendre conscience que le milieu naturel que vous traversez est fragile et sensible.
- Respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles, sachets de barres énergétiques et autres sur le sol.
- Ne pas crier intempestivement.
- Respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation.
- Respecter les bénévoles, sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu.
- Respecter l'intégralité du Règlement.
- L'organisation n'est nullement responsable des habits et objets personnels des concurrentslaissés sur les stands de ravitaillement.
- La population locale vous accueille, remerciez-la : un sourire et un bonjour suffisent.

Amis Accompagnateurs :

- Respecter les zones autorisées au public.
- Penser que si l'accès à certains sites est interdit, c'est pour des raisons de sécurité évidentes.
  Le passage reste réservé à la circulation des véhicules de l'organisation et des secours.
- Soutenir tous les concurrents : la valeur de l'encouragement ne doit pas être en relation avec la valeur du participant.
- Respecter les bénévoles : n'oubliez pas qu'ils sont là avant tout pour les personnes que vous accompagnez.
- Regroupez-vous pour former des voitures complètes : le trafic sera d'autant moins dense sur les sites autorisés.
- Rouler doucement sur les routes, les possibilités de voir les concurrents sont nombreuses.
- Ne pas fumer sur les zones de ravitaillement.

Article 2 – Les inscriptions

Conformément au principe de protection de la vie personnelle, le concurrent peut demander expressément qu'il ne soit pas fait mention de son nom dans les résultats sur les sites internet de l'organisation, ni sur ceux de la presse. Tout engagé accepte de recevoir par mail des informations de la Pastourelle.

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course.
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement.
- Je m'engage à respecter le règlement en tous points.

Chacun s'engage à communiquer sur le bulletin d'inscription les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence.

Pour tous les concurrents des différentes épreuves de courses à pied sont obligatoires :

- une licence athlé compétition ou athlé running ou athlé entreprise délivrée par la FFA.
- ou une licence sportive en cours de validité à la date de la manifestation sur laquelle doit apparaître la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition.
- ou un certificat médical sur lequel doit apparaître la non-contre- indication à la pratique de l'athlétisme en compétition, du sport en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.
- A partir du 01/01/2024 questionnaire de santé sous réserve confirmation FFA.

Pour tous les concurrents des différentes épreuves de VTT sont obligatoires :

- **RAID VTT** : Licence FFC sinon joindre un certificat médical de moins de 6 mois au moment de lacourse spécifiant la non-contre-indication à la pratique du cyclisme **de compétition**.
- **RANDO VTT** : Licence FFC sinon joindre un certificat médical de moins de 6 mois au moment dela course spécifiant la non-contre-indication à la pratique du cyclisme.

- **ATTENTION :** nouvelle règlementation de la Fédération Française de Cyclisme :
- Pour les participants non licenciés ou autres licences que FFC (UFOLEP, FFGT ou autres), une majoration **de 2.50 euros** sera appliquée. Ceci correspond à l'assurance individuelle accident et responsabilité civile que l'organisation devra reverser à la Fédération Française de Cyclisme, à réception du complément.

2.1 – Certificat médical

Un certificat médical de moins d'un an est obligatoire pour s'inscrire sur les épreuves de trail et de moins de 6 mois pour s'inscrire sur les épreuves VTT.
Tout dossier incomplet (absence de certificat médical ou questionnaire de santé, licence…) sera basculé en non inscrit le 15 avril 2024.

2.2 – Assurance annulation et remboursement

Vous avez la possibilité de souscrire une assurance annulation d'inscription. Pour les participants qui le souhaitent, une assurance « annulation » est proposée au moment de l'inscription. Cette option doit être souscrite avant la validation de la commande. Cette option permet au participant, sous certaines conditions établies par l'assureur et traitées par le gestionnaire Société Njuko, de se faire rembourser les droits d'inscription payés, y compris options (repas) en cas de désistement avant le **17 mai 2024**.
Si le coureur n'a pas souscrit d'assurance annulation il ne pourra faire aucune demande de remboursement auprès de l'organisation, quelle qu'en soit la raison.

Vous devez déclarer votre sinistre en revenant dans votre espace en ligne. Le remboursement est effectué directement par la compagnie d'assurance souscrite lors de votre inscription en ligne : **l'organisateur ne s'en occupe pas.**

Les inscriptions seront closes le 15 AVRIL 2024
Changement de tarif du 15 mars au 15 avril 2024 avec une majoration de 5€

Il ne sera plus fait de changement dans l'inscription après le **15 AVRIL 2024.**
En cas de changement de course dont le montant d'inscription serait inférieur, la différence ne sera pas remboursée. S'il est supérieur, l'inscription ne sera validée qu'à réception du complément.

2.3 – Tarifs des épreuves

TRAIL

- Challenge 4000 D+ → 70€
- Trail du Grand Cirque 60 kms → 50 €
- Trail de La Pastourelle 31 kms → 33 €
- Trail équipe 31 kms → 48 €
- La Buronnière → 17 €

-2 € aux licenciés FFA

RANDONNEE PEDESTRE

- Randonnée pédestre La Pastourelle 30 kms → 28 €
- Randonnée pédestre Pays de Salers 14 kms → 18 €

VTT

- RAID VTT → 35.50 €
- RANDO VTT → 25.50 €

- 2.50€ aux licenciés FFC

2.4 – Echange de dossards

L'article 313-6-2 du code pénal vise à sanctionner de 15000 € d'amende « le fait de vendre ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de vendre ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive […] sans l'autorisation de l'organisateur de cette manifestation. »

L'organisateur décline toute responsabilité pour tout engagé participant à la manifestation sous le nom d'une tierce personne. Le participant non inscrit s'expose à des poursuites judiciaires (usurpation d'identité).

2.5 – Bourse aux dossards

Une bourse officielle d'échanges de dossards a été mise en place avec Swika cette année.

Si vous êtes « VENDEUR » :
Munissez-vous de votre numéro de réservation et de votre email pour déposer votre dossard sur Swika. Vous serez remboursé en grande partie et officiellement désinscrit de la course une fois que votre dossard aura trouvé preneur.

Si vous êtes « ACHETEUR »
Vous pouvez racheter l'un des dossards mis en vente sur Swika, l'inscription deviendra alors à votre nom. Inscrivez-vous sur la liste d'attente pour être alerté dès qu'un dossard est déposé.

Une question concernant Swika ? Écrivez directement à : contact@swika.co

Article 3 – Les épreuves

Pour les épreuves trails de la Pastourelle, le Running Club d'Arpajon est club support. De plus, sur les épreuves VTT, le comité départemental cycliste est comité support.

Samedi 18 mai 2024

- Trail 60 kms - Le Grand Cirque (Âge minimum 20 ans dans l'année 2024)
- Raid VTT - les 3 vallées (Âge minimum 17 ans dans l'année 2024)
  → VTT électrique autorisé
- Randonnée VTT – les sources de la Maronne (Âge minimum 15 ans dans l'année 2024)
  → VTT électrique autorisé
- Eveil athlétique (de 5 à 14 ans dans l'année 2024)
- La Buronnière (Âge minimum 16 ans dans l'année 2024)

Dimanche 19 mai 2024

- Trail 31 kms – La Pastourelle (Âge minimum 20 ans dans l'année 2024)
- Randonnée pédestre 30 kms – La Pastourelle (mineurs sous la responsabilité du représentant légal)
- Trail par équipe (Âge minimum 16 ans relais n°1 / 18 ans relais n°2 dans l'année 2024)
- Randonnée pédestre 14 kms – Pays de Salers

3.1 - Retrait dossards

Les dossards seront à retirer au village trail, cour de l'école à SALERS :

- **Vendredi 17 mai de 16h30 à 19h30 pour les épreuves du samedi**
- **Samedi 18 mai de 6h30 à 19h**
- **Dimanche 19 mai de 6h30 à 10h**

Vous devrez présenter obligatoirement votre carte d'identité.
Aucun dossard ne sera donné après le départ officiel de l'épreuve.
Pour la randonnée pédestre 14 kms, le retrait des dossards s'effectuera le samedi 18 mai à SALERS et le dimanche 19 mai sur le lieu de départ à SAINT MARTIN-VALMEROUX de 8h30 à 10h00.

3.2 - Matériel obligatoire pour les trails

Contrôle à l'entrée des SAS

Trail 60 kms :

- une pièce d'identité en cours de validité
- une réserve alimentaire
- une réserve d'eau de 500 ml
- un gobelet
- un téléphone portable en état de marche, chargé avec le numéro du PC secours enregistré
- un coupe-vent avec membrane
- une couverture de survie
- un sifflet
- bâtons tolérés sur le 60 kms uniquement

Trail 31 kms :

- une pièce d'identité en cours de validité
- une réserve alimentaire
- une réserve d'eau de 500 ml
- un gobelet
- un téléphone portable en état de marche, chargé avec le numéro du PC secours enregistré

Les ceintures porte-dossard sont acceptées sous réserve de permettre une bonne lisibilité du numéro de dossard lors des contrôles effectués en course et à l'arrivée (numéro visible sur le devant).

Le coureur doit impérativement être en possession de tout le matériel obligatoire le cas échéant, il se verra sanctionné de 10 minutes de pénalité par matériel manquant

3.3 - Balisage des parcours

- Trails (Pastourelle 31 km / Grand Cirque 60 km) : **panneaux JAUNES** et **fanions ORANGES**
- Trail équipe : panneaux **ORANGES**
- La Buronnière : panneaux **ROSES**
- Randonnée pédestre 30 km : panneaux **BLEUS**
- Randonnée pédestre 16 km : panneaux **VIOLETS**
- Raid VTT des 3 vallées : panneaux **ROUGES**
- Randonnée VTT des sources : panneaux **VERTS**

3.4 - Barrières horaires

- Les barrières horaires indiquées ci-dessous sont impératives, la procédure sera non négociable.
- Le coureur doit repartir de la barrière horaire à l'heure indiquée. Au-delà il sera disqualifié.

- Le non-respect des barrières horaires conduit obligatoirement à la restitution du dossard. Celui-ci sera retiré par le chef de poste, et le coureur sera invité à emprunterles navettes mises à disposition par l'organisation pour retourner sur Salers.
- Dans le cas où le coureur souhaite continuer le parcours, il ne sera plus considéré comme un participant à l'épreuve, et ne sera donc plus couvert par l'assurance de l'organisateur de la Pastourelle. Il en va de même pour les randonneurs hors délais : ils seront avertis et ne seront plus considérés comme participants donc plus couverts par l'assurance de l'organisateur de la Pastourelle.

- Trail 60 km – Le Grand Cirque :
  - 12h30 Pas de Peyrol (Km 29.5 avant l'ascension du Puy Mary)
  - 16h00 Parking du Puy Violent (Km 50)

- Trail 31 km – La Pastourelle :
  - 10h30 Col de Néronne (Km 9.5)
  - 13h00 Parking du Puy Violent (Km 20.5)

- Course par équipes 31 kms et challenge : 12h30 Saint Martin Valmeroux

- La Buronnière 10 km : Pas de barrières horaires

- Randonnée pédestre 30 kms : 17h00 Le Vielmur

- Randonnée pédestre 14 kms : dernière navette retour de Salers 17h00

- Raid VTT des 3 vallées : 14h00 Le Falgoux (Km 28.5)

- Rando VTT : Pas de barrières horaires

- Ravitaillement d'arrivée : 18h30

3.5 - Consignes de courses

Epreuves Trail : Dossard visible durant tout le parcours et jusqu'au passage sous l'arche d'arrivée. Des jurys officiels seront présents pour les courses à label : Trail du Grand Cirque 60 kms (label international) et Trail de la Pastourelle 31 kms (label national).
Pour le règlement spécifique Challenge National Trail (voir annexe 1).

Epreuve Trail équipe : Pour le relais n°1, le relayeur garde la puce tout le temps. Le chronométrage se fait au passage de relais. Le dernier kilomètre **se fait ensemble.**

Epreuves pédestres : Circuit **exclusivement** ouvert aux inscrits, contrôle en début de parcours. Nous vous rappelons également que le niveau du parcours est assez élevé du fait de la configuration du relief, le terrain étant relativement accidenté.

Epreuves VTT : Port du casque à coque rigide **obligatoire**, plaque visible sur le guidon durant tout le parcours et jusqu'au passage sous l'arche d'arrivée.

Tout concurrent pris à jeter ou à laisser des déchets sur les parcours s'expose à une élimination immédiate de l'épreuve.

3.6 – Récompenses

Sur toutes les épreuves des cloches, dotations sportives, produits locaux récompenseront :

Challenge 4000 D+ : Les concurrents récompensés seront les 5 premiers hommes, 5 premières femmes. Il n'y a pas de classement par catégories et pas de cumul avec le classement individuel du Trail 60 kms et du Trail 31 kms équipe.

Trail du Grand Cirque – 60 kms : Les concurrents récompensés seront les 5 premiers hommes, les 5 premières femmes, ainsi que les 1ers de chaque catégorie homme & femme.

Trail de la Pastourelle – 31 kms : Les concurrents récompensés seront les 5 premiers hommes, les 5 premières femmes, ainsi que les 1ers de chaque catégorie homme & femme.

Trail équipe – 31 kms : Les concurrents récompensés seront les 3 premiers duos hommes, duos femmes et duos mixtes.

La Buronnière : Les concurrentes récompensées seront les 5 premières femmes, ainsi que les 1eres de chaque catégorie.

RAID VTT :
En musculaire seront récompensés les 5 premiers hommes et 5 premières femmes au scratch, ainsi que les 1ers de chaque catégorie hommes & femmes.
En VAE seront récompensés les 3 premiers hommes et 3 premières femmes au scratch.

Article 4 – Annulation ou modification de l'épreuve

4.1 - Avant et pendant les épreuves

En cas de force majeure, d'évènement climatique ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

4.2 - Spécial crise sanitaire

Si la manifestation devait être annulée par décision gouvernementale, nous proposerions soit le transfert de l'inscription course pour l'année suivante, soit le remboursement à 80% des inscriptions courses.
Les repas seraient remboursés dans leur intégralité.

Article 5 – Assurance de la manifestation

Les organisateurs ont souscrit une assurance « Responsabilité Civile ». Il est cependant fortement recommandé d'avoir une assurance complémentaire de type « individuelle accident » permettant de garantir les risques suivants : invalidité, décès, dégâts corporels et matériels auprès d'une compagnie de votre choix.
L'assurance responsabilité civile ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve.

Article 6 – Sécurité et assistance médicale

Des postes de secours sont implantés en divers points des parcours (protection civile du Cantal, médecins, peloton de gendarmerie de montagne).

Ces postes sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC secours.
Numéros de téléphone sur le dossard et bracelet

Une équipe médicale de régulation est présente pendant toute la durée des épreuves au PC secours. Un concurrent faisant appel à un médecin ou à un secouriste se soumet à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- A mettre hors course (en invalidant le dossard), tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.
- A faire évacuer par tous moyens à leur convenance, les coureurs qu'ils jugeront en danger.

Les frais (pharmaceutique, radio, consultation, frais hospitaliers, etc…) ne sont pas pris en charge par les organisateurs.

Une infirmerie tenue par la protection civile du Cantal sera présente sur la ligne d'arrivée à Salers.

Une équipe de kinés est présente sur place dans le Village Trail.

En raison des troupeaux de bêtes présents sur les parcours, l'accompagnement des concurrents par des chiens sur l'ensemble des parcours (trail, randonnée pédestre et VTT) est **strictement interdit**, pour raison de sécurité.

Article 7 – Contrôle anti-dopage

Des contrôles antidopage pourront être effectués après l'arrivée. Tout concurrent sélectionné devra s'y soumettre. Un refus de se soumettre au contrôle antidopage est considéré comme un contrôle positif et sera passible de sanctions disciplinaires.

Article 8 – Droit à l'image

« J'autorise expressément les organisateurs de « la Pastourelle », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à la Pastourelle, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée».

Article 9 – Mesures sanitaires

Ces mesures sont données à titre indicatif et évolueront en fonction des consignes gouvernementales.

Toutefois, la circulation du virus étant toujours active, l'organisation de notre évènement risque d'être modifiée. Des adaptations pour le bon déroulement de l'événement sont indispensables.

RAPPEL DES CONSIGNES ÉMISES PAR LE GOUVERNEMENT

Luttons ensemble contre la Covid-19. Respectons les gestes barrières pour limiter et ralentir la propagation du virus.

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydroalcoolique.
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir.
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter.
- Éviter de se toucher le visage.
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres.
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades.

En l'absence de traitement, la meilleure des protections pour vous et pour vos proches est, en permanence, le respect des mesures barrières et de la distanciation physique. En complément, portez un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée.

REMISE DES DOSSARDS

- Seul un dossier d'inscription complet permettra la récupération du dossard.
- Organisation et propositions de créneaux horaires pour le retrait des dossards.
- Flux régulés en fonction de la capacité d'accueil du lieu.
- Présentation des pièces d'identité sans contact.
- Chaque dossard sera remis individuellement : aucune personne n'est habilitée à récupérer le sac d'une autre personne.

LES RAVITAILLEMENTS

- Seul le coureur pourra pénétrer dans la zone de ravitaillement.
- Les ravitaillements « solides » pourront être individualisés et identiques dans leur composition pour tous les coureurs.
- Les ravitaillements « liquides » ne feront l'objet d'aucune manipulation de la part des coureurs. Le service sera assuré par les membres de l'organisation qui rempliront les contenants individuels.
- **Les coureurs auront l'obligation d'avoir un contenant individuel (gobelet, poche à eau …) pour pouvoir être servi en liquide.**

ZONE DE COURSE

- Il est fortement recommandé de ne pas cracher au sol et d'utiliser un mouchoir en papier à usage unique à conserver sur soi.

ZONE D'ARRIVÉE

- Eventuellement, la zone pourra être interdite aux non-participants.
- Le protocole de remise des prix pourra être adapté au dernier moment.

ZONES MÉDICALES

- Suppression possible des soins de récupération, excepté pour des problèmes de santé urgent.

Le président, Philippe BARRIERE

ANNEXE 1

Règlement Challenge National Trail 2023-2024

J'AIMECOURIR.FR

SOMMAIRE

1. PREAMBULE
2. NOMBRE DE COURSES
3. LIEUX DES COURSES
4. CHOIX DES COURSES
5. LICENCES ACCEPTEES
6. APPLICATION
7. COORDINATION
8. COMMUNICATION
9. REGLEMENTATION
10. ATTRIBUTION DE POINTS AUX ATHLETES
11. DOTATIONS

ANNEXE : POINTS ATTRIBUES POUR CHAQUE EPREUVE SUIVANT LES CLASSEMENTS

1. PREAMBULE

Depuis l'année 2012, les trails à labels étaient regroupés sous la forme d'un challenge appelé le Trail Tour National (TTN). Depuis cette date, plusieurs évolutions de TTN ont eu lieu. L'arrivée de multiples Challenges à travers la France et d'autres pays européens, a montré qu'il fallait innover et rendre le concept plus attractif.

Désormais, le TTN devient un label de qualité garantissant aux participants de courir sur des compétitions où l'aspect organisationnel et environnemental est pris en compte où les distances et les dénivelés seront tous mesurés et officialisés avec la même méthode.

Le TTN sera le support du challenge des clubs. Un challenge du nombre, permettra aux clubs s'investissant dans le circuit des trails à labels d'être aussi classés.

Les courses du TTN sont les courses où l'on peut se qualifier pour les Championnats de France de trail court et de trail long.

Le TTN a pour objectif d'augmenter le nombre de courses labélisées dans le but d'obtenir une meilleure répartition géographique sur notre territoire et ainsi limiter les déplacements pour les athlètes désirant se qualifier au championnat de France et aux clubs désirant marquer des points au classement des clubs.

Le VK trail, indice de performance basé sur la distance et le dénivelé des courses de trail labelisées reste la référence pour le calcul des points clubs FFA et pour les modalités de qualification au championnat de France.

Afin d'amplifier l'intérêt sportif du Trail Tour National, la FFA a souhaité faire évoluer le challenge en créant un « *Challenge National de Trail* »

Un règlement spécifique au TTN existe toujours. Il peut être consulté sur le site athle.fr.

Le « *Challenge National de Trail* » est un format qui regroupe un certain nombre de trails choisis dans la liste globale des trails à labels (TTN), et répartis dans toute la France. A l'issue de la saison, un classement est établi. Des dotations seront ensuite remises.

2. NOMBRE DE COURSES

Le *Challenge National de Trail* comprendra 12 courses :

- 6 trails longs
- 6 trails courts

Un organisateur pourra, sur la même compétition, être support d'un des deux formats, ou des deux formats.

3. LIEUX DES COURSES

Le Trail ne se limitant pas uniquement à la montagne, les trails supports du *Challenge National de Trail* seront répartis sur le territoire avec 3 typologies de parcours :

- Profil de « Haute Montagne »,
- Profil de « Moyenne montagne »,
- Profil de « Plaine »

Pour chaque typologie, 2 trails courts et 2 trails longs seront proposés aux coureurs.

4. CHOIX DES COURSES

Les courses du *Challenge National de Trail* seront choisies par un groupe constitué de membres de la DTN et de la CNR. Ces courses devront être, dans la mesure du possible, réparties géographiquement et tout au long de la saison.

Une fois le choix effectué, les organisateurs désignés seront prévenus avant le début de la saison. Ils auront le droit d'accepter ou non cette désignation.

5. LICENCES ACCEPTEES

Seuls les concurrents en possession d'une licence FFA « compétition » peuvent concourir à ce challenge à jour de leur licence. Il n'est par contre pas interdit de participer à ces courses, mais sans rentrer dans le classement de la Coupe de France.

6. APPLICATION

Le règlement ci-après est applicable pour la saison 2023-24.

7. COORDINATION

La FFA coordonne l'ensemble du dispositif et garantit le respect du présent règlement.

Pour toute information sur ce challenge, sur les classements ou toute réclamation, un seul contact : contact.trailtour@athle.fr

8. COMMUNICATION

Une communication spécifique sera mise en place par la FFA pour *ce Challenge*. Les organisateurs de trails désignés devront **impérativement** suivre les recommandations du service communication de la FFA ; logos et charte graphique. Ceux-ci sont disponible auprès de la CNR ou du service communication de la FFA.

Le logo du « *Challenge National de Trail* » devra impérativement être apposé sur la communication des organisations retenus. Le logo du « *Challenge National de Trail* » est téléchargeable sur le site athle.fr dans la rubrique Organisateurs/compétitions.

Des règles de communication de base doivent être appliquées : Le logo du *Challenge National de Trail* devra être utilisé suivant la charte graphique de la FFA, c'est-à-dire sans aucun changement de couleur, sans écrasement ou allongement de taille tel que montré ci-dessous :

9. REGLEMENTATION

Les organisateurs s'engagent à respecter le guide à label des courses nature et toute la réglementation des manifestations running.

10. ATTRIBUTION DE POINTS AUX ATHLETES

1. Points aux athlètes

Chaque athlète qui participe et termine une course du *Challenge National de Trail* se verra attribuer des points en fonction de sa place

Pour être classé au Challenge National de Trail, le coureur devra avoir terminé au minimum 3 courses dont 1 dans chaque typologie de parcours et dans le même format.

- Trail court : 1 trail avec profil de « haute montagne » + 1 trail avec profil de « moyenne montagne » + 1 trail avec profil de « plaine »

- Trail Long : 1 trail avec profil de « montagne » + 1 trail avec profil de « moyenne montagne » + 1 trail avec profil de « plaine »

Pour chaque typologie, deux courses sont proposées, l'athlète peut en choisir une seule ou participer aux deux courses. S'il participe aux deux courses, c'est son meilleur résultat obtenu sur l'une des deux courses qui comptera pour le calcul de son classement final.

Les coureurs et coureuses recevront sur chaque course des points en fonction de leur classement dans la catégorie Homme ou Femme. Il n'y aura pas de distinction de classement entre les catégories espoir, senior ou master. La répartition des points est donné en annexe.

En cas d'ex-aequo sur une course, les 2 coureurs se verront attribués la plus mauvaise place, exemple : le 1er et le 2ème sont ex-aequo, ils ont tous les 2 classés 2ème.

Le classement final sera établi en additionnant les points de chaque course. Celui qui aura obtenu le plus grand nombre de points sera classé 1er.

En cas d'ex-aequo au classement final, c'est le coureur qui aura le meilleur classement sur une des épreuves qui terminera devant ou les 2 meilleurs classements en cas d'ex-æquo. Dans le cas contraire, les sommes allouées aux ex-æquo seront également réparties.

2. Classement par équipe

Aucun classement par équipe ne sera établi sur le *Challenge National de Trail* 2023-24.

11. DOTATIONS

1. Dotations individuelles

Les 5 premiers (ères) athlètes seront récompensé(es) :

- Trails courts
  - Classement Hommes : 5 premiers Hommes
  - Classement Femmes : 5 premières Femmes
- Trails longs
  - Classement Hommes : 5 premiers Hommes
  - Classement Femmes : 5 premières Femmes

Ils et elles recevront une dotation financière lors de la cérémonie officielle de remise des titres qui aura lieu lors des Championnats de France de Trails de l'année suivante.

La dotation financière (identique pour le trail long et le trail court) sera pour la saison 2023-24 de :

- 1er Homme : 6 000 €
- 2ème Homme : 4 000 €
- 3ème Homme : 3 000 €
- 4ème Homme : 2 000 €
- 5ème Homme : 1 000 €

- 1ere Femme : 6 000 €
- 2ème Femme : 4 000 €
- 3ème Femme : 3 000 €
- 4ème Femme : 2 000 €
- 5ème Femme : 1 000 €

Le classement final sera réalisé à l'issue du dernier trail du *Challenge National de Trail* de la saison.

Annexe

POINTS ATTRIBUES POUR CHAQUE EPREUVE SUIVANT LES CLASSEMENTS

Classement	Nb de points attribués
1er	200 points
2ème	175 points
3ème	150 points
4ème	130 points
5ème	115 points
6ème	105 points
7ème	100 points
8ème	95 points
9ème	90 points
10ème	85 points
11ème	80 points
12ème	75 points
13ème	70 points
14ème	65 points
15ème	60 points
16ème	55 points
17ème	50 points
18ème	45 points
19ème	40 points
20ème	35 points
21ème	30 points
22ème	25 points
23ème	20 points
24ème	15 points
25ème	10 points
26ème	5 points
27ème au 30ème	3 points
31ème	1 point
……	1 point